

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS RÉGIONALE

CSR R – PV DE LA RÉUNION N°2025-01

21 juillet 2025
Vidéoconférence

Présidence : Nadia Bali-Abdou

Présents : Bernard Allonneau, Daniel Arcuset, Nadia Bali-Abdou, Josiane Fenasse

Membres de droit : Marc Le Mercier, Martine Watrice

Invité : Yves Orlanges (réfèrent Bureau exécutif)

Secrétaire de séance : Nadia Bali-Abdou

Début de la séance (19h) ; Fin de la séance (20h)

1/ PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente	Membres	Réfèrent Bureau exécutif	Membres de droit
Bali-Abdou Nadia	Allonneau Bernard	Yves Orlanges	Président LANA
	Arcuset Daniel		Secrétaire générale LANA
	Fenasse Josiane		Trésorier général LANA

Ce compte rendu vise à synthétiser les informations clés concernant le fonctionnement et le rôle de la Commission des Statuts et Règlements Régionale (CSR R) de la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine (LANA), ainsi que les développements récents sur des points réglementaires importants.

2/ RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE LA CSR LANA

La CSR LANA est un acteur pivot, assurant une veille permanente sur le respect des statuts de la LANA et des textes fédéraux (Règlements Généraux et Circulaires Administratives de la Fédération Française d'Athlétisme - FFA) et de prise de toute disposition en conséquence à cet effet.

Son action s'articule autour de plusieurs axes :

- **Décisions et concertations** : la CSR est un organe de contrôle qui prend des décisions après des phases de concertation internes, agissant comme un régulateur au sein de la Ligue.
- **Fréquence des réunions** : elle se réunit trois fois par an (en début de saison sportive, avant l'Assemblée générale, et en fin de saison). Des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à chaque fois que de besoin. Daniel Arcuset rajoute que la CSR avait l'autonomie et l'indépendance pour juger de cela de par ses attributions et prérogatives et éviter tout conflit d'intérêt.
 - **À noter** : la prochaine réunion se tiendra entre le 13 et le 17 octobre 2025. [\[Info post-réunion : réunion décalée au 20 novembre de 13h à 14h30\]](#)
- **Liaison avec la CSR FFA** : la CSR LANA est le point statutaire de contact privilégié avec la CSR nationale (CSR FFA) dans le cadre de ses attributions et prérogatives. Elle est chargée de signaler à celle-ci tout ce qui mérite son attention pour avis ou décision de son ressort.
- **Participation aux réunions plénières de la CSR FFA** : la présidente ou son représentant CSR LANA participe aux réunions plénières de la CSR FFA, missionné à cet effet selon l'ordre du jour, assurant ainsi une coordination et une cohérence entre les échelons régional et national.



- **Conseil aux clubs** : la CSR LANA joue également, sur sollicitation, un rôle consultatif pour les clubs, les guidant et les éclairant aussi sur les aspects administratifs-statutaires-réglementaires dès que le besoin se fait sentir.
 - **Gestion et validation des mutations** : la présidente CSR, Nadia Bali-Abdou, gère la validation des mutations sur SI-FFA si conformes au fur et à mesure de leurs arrivées et enregistrements effectués par Aline Ligeron qui, en cas d'absence de Nadia Bali-Abdou, pourra faire appel à un autre membre de la CSR. *Il a été fait appel à candidatures en séance pour cela. Seul Daniel Arcuset répond favorablement (en particulier aussi pour gestion des cas de non-conformité des demandes de mutations).*
-

3/ ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Deux points d'actualité majeurs ont été abordés, soulignant l'importance du respect des règlements fédéraux :

3.1 Demande de dissolution d'une entente Girondine : 033110-UACG (Union Athlétique des Coteaux de Garonne)

Du fait de la demande de dissolution du club référent de cette entente girondine UACG, qui ne se réaffiliera donc pas au 1^{er} septembre, et de la volonté, en conséquence, des clubs associés de quitter l'entente, la CSR Nationale a donné son accord en date du 18 juillet, et ce malgré une demande soumise après la date butoir du 15 juin 2025.

Cette décision signifie que les clubs associés composant cette entente retrouveront leur autonomie à compter du 1^{er} septembre prochain. La CSR LANA en prend acte.

3.2 Question relative à la conformité réglementaire du déroulement des championnats régionaux CJES

Daniel Arcuset indique que le format actuel de nos championnats régionaux Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (CJES) ne respecte pas les dispositions de l'article 2.2.2 des règlements généraux de la FFA. Cette non-conformité l'a conduit à la saisine de la CSR FFA et de la CSO FFA (Commission Sportive et d'Organisation de la FFA) en date du 10/07/2025.

Le Président Ligue, Marc Le Mercier, précise que la ligue se conformera aux décisions et appliquera strictement les préconisations de la CSR et de la CSO Nationale.

Nadia Bali-Abdou
Présidente CSR LANA